

BPA TRAVAUX FORESTIERS

Spécialités : SYLVICULTURE ou BÛCHERONNAGE
ou CONDUITE DE MACHINES FORESTIÈRES - niveau 3



Le tarif

DÉBOUCHÉS

- Employé dans une entreprise de travaux forestiers, exploitations forestières.
- Employé pour le compte de l'ONF, d'une coopérative forestière, d'un groupement forestier
- Possibilité de poursuite d'études : BP RCF (Responsable de Chantiers Forestiers), Bac pro Forêt

PUBLIC CONCERNÉ ET CONDITIONS D'ADMISSION

La formation est accessible par la voie de la formation professionnelle continue aux candidats engagés dans la vie professionnelle ou demandeurs d'emploi.

→ Pour les demandeurs d'emploi

Le parcours d'un candidat est le suivant :

- Définition et validation d'un projet professionnel par un prescripteur habilité : Pôle Emploi, Mission Locale, CAP Emploi, Transition Pro

→ Pour tous les candidats

- L'admission est prononcée à la suite de l'étude du dossier de candidature et d'un entretien individuel qui permettent d'évaluer les capacités, la motivation et le projet professionnel du candidat.
- **Avant l'entrée en formation** : les candidats doivent justifier d'au moins douze mois d'activité professionnelle à temps plein ou son équivalent

CONDITIONS MATÉRIELLES

Selon la situation du candidat (demandeur d'emploi, salarié, intérimaire, travailleur non salarié...)

- La rémunération au titre de la formation professionnelle est possible : Conseil Régional, Pôle Emploi, selon la réglementation en vigueur
- Le coût de la formation peut être pris en charge en partie ou totalité par la Région, Pôle Emploi, Transitions pro, Compte Personnel de Formation (CPF)... et les organismes concernés selon la réglementation en vigueur

ORGANISATION ET DURÉE DE LA FORMATION

Durée de la formation

- Au total : 8 mois de septembre à juin
- Au centre de formation : 800 heures réparties sur 24 semaines
- En entreprise : 420 heures réparties sur 12 semaines par périodes de 1 ou 2 semaines

CONTENU DE LA FORMATION

→ Les modules généraux (communs à tous les BPA)

- Le traitement de l'information et la communication : expression écrite et orale, mathématiques, informatique

Le taux de réussite est de 100%.
Le taux d'insertion professionnelle globale est de 95%.
Le taux de satisfaction est de 100%

Cette formation met à disposition des employeurs des personnels opérationnels de suite sur le terrain.



Les dossiers d'inscription sont acceptés toute l'année.
Les demandes sont traitées dans le mois et les convocations envoyées après l'entretien de positionnement.

La restauration est possible au centre.



Possibilité de parcours de formation individualisée après évaluation des acquis professionnels et scolaires.

BPA TRAVAUX FORESTIERS

Spécialités : SYLVICULTURE ou BÛCHERONNAGE ou CONDUITE DE MACHINES FORESTIÈRES

- Les domaines civique, social et économique : droit du travail, protection sociale, notions de comptabilité, l'entreprise dans la filière forestière

- Les pratiques professionnelles et la santé humaine : pratiques professionnelles et environnement, prévention des risques et de la santé humaine

➔ **Les modules de l'option « travaux forestiers »**

- L'arbre et son milieu : biologie végétale, botanique forestière, maladie des arbres
- La production forestière : rôles de la forêt, gestion forestière, produits forestiers
- Les moteurs thermiques : fonctionnement, transmission...
- Les différents matériels forestiers

➔ **Les modules de la spécialité « travaux de sylviculture »**

- Utilisation et entretien du matériel
- Travaux de reboisement : plantation et protection des plants
- Travaux sylvicoles : dégagements, dépressages, nettoiemnts
- Initiation aux travaux de bûcheronnage

➔ **Les modules de la spécialité « travaux de bûcheronnage »**

- Utilisation et entretien du matériel
- Travaux de façonnage
- Travaux d'abattage
- Initiation aux travaux sylvicoles

➔ **Les modules de la spécialité « conduite de machines forestières »**

- Utilisation du porteur
- Utilisation du débusqueur
- Entretien et maintenance des matériels
- Initiation aux travaux de bûcheronnage

➔ **Module complémentaire commun aux 3 spécialités**

- Élaboration d'un projet professionnel

➔ **La formation en milieu professionnel**

- Les périodes en entreprise de travaux forestiers permettent de développer des compétences dans un contexte professionnel. Elles donnent lieu à un rapport écrit évalué en fin de formation

Cette formation répond aux nouvelles exigences du secteur en matière de sécurité sur les chantiers, de réalisation de travaux de qualité, de gestion durable de la forêt.

Les périodes dans une entreprise du secteur permettent au stagiaire d'acquérir un bon niveau de pratiques professionnelles.

Cette expérience peut faciliter l'insertion dans la filière.

ÉVALUATION / VALIDATION //

Brevet Professionnel Agricole : BPA-UC option « Travaux Forestiers », diplôme national de niveau 3 délivré par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Le diplôme est composé de :

➔ 8 UC (Unité Capitalisable) : 3 UC générales communes à tous les BPA, 2 UC d'option, 3 UC de spécialités

➔ 2 UCARE (Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale et à l'Emploi) qui permettent l'acquisition de compétences spécifiques liées à des situations d'emploi locales ou à des évolutions des emplois visés

Il est attribué à tout candidat ayant obtenu les 8 UC et les 2 UCARE qui composent ce diplôme.

Ces différentes UC sont attribuées aux stagiaires ayant satisfait aux évaluations certificatives organisées par l'équipe pédagogique du centre au cours de la formation et validées par un jury permanent officiel, composé de professionnels et d'enseignants.

➔ Passage du permis tronçonneuse

Les UC peuvent être obtenues indépendamment les unes des autres.

Les UC validées sont capitalisables et restent acquises pendant après la date de validation.

OBJECTIFS DE LA FORMATION //

➔ Maîtriser les techniques de bûcheronnage et connaître le fonctionnement d'une entreprise de travaux forestiers.

➔ Maîtriser les techniques de sylviculture

➔ Maîtriser les techniques de conduite des engins forestiers

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

CFPPA Chateaufarine
10, rue François Villon
25000 BESANÇON
Tél. : 03 81 41 96 40 - Fax : 03 81 41 96 50
chateaufarine.educagri.fr

Pour les personnes en situation de handicap, contacter Virginie PARRENIN au 03 81 41 96 40
Un registre d'accessibilité des locaux est disponible à l'accueil.

